

La famille : institution sociale

Introduction : la famille est une institution sociale, à vocation multiples, à la naissance elle s'occupe de « de l'être Humain », qui arrive ou naît dans le foyer familial. Elle lui procure d'ores et déjà l'amour, ce sentiment d'affection et de rattachement atavique renforcera le lien de famille entre le nouveau-né et ses parents biologiques. Ensuite, la petite famille s'occupe des besoins vitaux et naturels de l'enfant avant de passer à son initiation à la parole et au langage humain. Plus tard la famille s'engagera dans l'éducation de l'enfant et sa protection.

Notions de famille : sur le plan affectif la famille correspond à « l'Amour » aux liens biologiques qui garantissent à l'enfant son arbre généalogique nécessaire à l'identification et à l'affiliation. Les liens de sang (a d n) rattachent plus la famille à l'enfant et vice versa. Car la connaissance de l'origine d'existence permet à l'enfant de vivre heureux et équilibré sentimentalement et socialement.

Sur le plan social, l'enfant né dans la famille est un être Humain chanceux et heureux, puisqu'elle lui assure une identité et un gîte social. Sachant que l'identité d'un point de vue sociologique assure une grande protection à l'enfant contre toute dérive ou déviation sociale. A ce titre, de la famille n'est pas un ensemble de personnes unies par un lien de parenté, qu'il soit de filiation ou d'alliance, mais elle représente un coin doux et un foyer de cohésion sociale et de stabilité.

Sur le plan sociologique la famille correspond aux assises sociales d'une civilisation, elle représente son fondement social, dans la mesure où toute civilisation commence la formation des structures sociales nécessaires à son et son fonctionnement et qui enfin, obéissent à un ensemble de règles sociales, qui organisent la vie des hommes dans la société.

Sur le plan institutionnel la famille est une institution officielle de l'Etat, sa construction prend effet avec la signature du livret de famille par deux personnes (la femme et son conjoint légal et légitime).

La légalisation du mariage est une attribution administrative réservée à une autre institution de l'Etat, à savoir l'état civil de la commune de résidence. Par contre, la légitimation du mariage est une attribution religieuse réservée à l'Imam, qui procède à la lecture de la fatiha et à la déclaration officielle du dit mariage, en présence du tuteur pour la mariée et des témoins, suivant les préceptes de l'Islam.

L'institution familiale prend ainsi, sa forme dans le mariage par lequel la société impose ses règles : la première d'entre elles est la prohibition de l'inceste qui interdit l'union sexuelle entre parents proches. La deuxième est la règle d'exogamie qui prescrit de chercher un conjoint hors de son propre groupe familial. Cette obligation de nouer des liens avec des personnes d'autres groupes fonde la société et tend à établir une coexistence pacifique propice à la perpétuation de la société.

Ménage : correspond à un ensemble d'occupants d'une résidence vivant en ménage, unis par consentement pour une durée déterminée sans qu'ils aient, entre eux de liens de parenté. Un ménage, au sens de l'INSEE, Institut national des statistiques et des études économiques, *« peut ne comprendre qu'une seule personne ».*

La parenté *« est l'ensemble des liens de consanguinité et d'alliance basés sur le mariage, conçus, organisés et vécus par une société ».*

La notion de parenté varie suivant les sociétés : dans les sociétés dites tribales, «les liens entre les membres sont généralement très forts et marquent tous les rapports sociaux entre les individus », par contre, dans les pays dits industrialisés, centrés sur la famille conjugale (père, mère, enfants), *«les rapports familiaux se distendent, la conscience d'appartenir à une même parentèle se dilue et le sentiment de solidarité s'affaiblit rapidement »*.

La Filiation : « est le lien de parenté unissant l'enfant à son père, à sa mère ». Suivant les groupes sociaux, la filiation passe par le seul père, elle est dite alors patrilinéaire, ou par la seule mère, elle est dite alors matrilinéaire. Ailleurs, la filiation peut être transmise indifféremment par l'un ou par l'autre, elle est alors indifférenciée. C'est le cas de la France.

La diversité des structures familiales : la famille dite nucléaire (de nucleus : noyau) : famille conjugale constituée du père, de la mère et des enfants ; c'est le cas de la plupart des familles de nos jours.

La famille dite étendue (élargie) : plus de deux générations vivent sous le même toit. C'est la famille patriarcale dite de souche. L'autorité est exercée par le plus ancien. Cette structure prévalait dans le passé.

Les règles d'alliance matrimoniale : suivant le nombre de conjoints

- monogamie : un seul conjoint.
- polygamie : plusieurs conjoints.
- polyandrie : une femme a plusieurs époux.
- polyginie : un homme a plusieurs épouses.
- exogamie : choix du conjoint en dehors du groupe social auquel il appartient, dû à la nécessité de nouer des relations d'alliance entre les divers groupes sociaux qui composent la société.
- endogamie : mariages à l'intérieur d'un groupe social particulier, dû à la nécessité de maintenir l'unité des groupes sociaux et de la société elle-même.
- homogamie : fait d'épouser son semblable sur le plan géographique ou sur le plan social. Si les conjoints ne se rencontrent plus dans les mêmes circonstances qu'autrefois, ils continuent fréquemment d'appartenir à des milieux sociaux semblables ou proches : on parle ici d'homogamie sociale.

Les fonctions de la famille :

1. Fonction de procréation : fonder une famille et avoir des enfants.
2. Fonction affective et de protection : transmettre l'amour et les valeurs humaines.
3. Fonction de socialisation : construire une famille soudée autour des principes de la vie commune, en créant des rapports sociaux de fraternité d'union et de d'acceptation. Enseigner aux enfants les valeurs, les normes et les principes de la socialisation, de la famille, et en société, servant de bonne conduite à une vie sociale.

La famille est d'un grand apport aux enfants sur le plan de la reproduction sociale, comme elle l'est aussi sur le plan économique, du fait qu'elle transmet des richesses aux descendants légitimes (legs et héritage). Dans une société moderne, la famille se retrouve forcée à travailler de concert avec l'école, cette deuxième institution qui s'occupe de l'enfant durant

son parcours d'apprentissage. Les deux institutions sont indispensables à la consolidation des liens (familiaux et sociaux) nécessaires à la socialisation. Désormais, la famille et l'école doivent collaborer pour bâtir ensemble le futur des sociétés modernes.

4. Fonction économique : concerne la production des richesses, et des biens. Elle s'occupe de la gestion du patrimoine familial, et produit des biens et des vivres pour la consommation. Le patrimoine, selon la définition du sociologue français Pierre Bourdieu englobe: « *le capital culturel c'est, la culture, les goûts, le style de vie* ». « *Le capital économique concerne, habitation, meubles, terres, titres* ». « *Le capital social, renvoie au nom de famille tout d'abord, celui du père ; les relations de la famille* ». Enfin « *le capital symbolique qui est : la réputation, la notoriété* ». Selon, Bourdieu, le capital « *culturel, économique, social et symbolique* » diffère selon les individus et sa transmission détermine une « *inégalité des chances* » entre les membres du groupe social.

Depuis la révolution industrielle, du fait de la diminution de la paysannerie et des transformations économiques, la famille nucléaire a fini par s'imposer comme type dominant de structure familiale. Les valeurs se sont transformées, l'individualisme s'est développé. C'est la recherche du bonheur, plus que la survie du groupe (à la base de la constitution du groupe familial d'autrefois) qui est devenue la valeur essentielle.

Source : <https://www.ecossimo.com/institution-familiale>. Consulté : le 05 /04/2020.

Travaux dirigés : quelles sont les fonctions primaires de la famille ? Avez-vous besoins de cette institution ? Peut-on un jour effacé cette structure sociale ? Argumentez vos réponses ?

Consultez les textes 2et 6.

Chargé de cours : Ali Dabouz

E-mail: ali.dabouz@univ-bejaia.dz